

Publié le 5 février 2020

## Label européen RSE 2020, c'est parti !

Cette année marque la 8<sup>e</sup> édition du Label Ceep-CSR (ex-Discerno), dont la campagne débute cette semaine.



L'édition 2020 du Label Ceep-CSR s'est ouverte le 3 février, avec des questions de référence inédites et des priorités à intégrer dans le processus d'évaluation, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation en ligne gratuit qui vous permettra d'estimer votre propre conformité à la Responsabilité sociale des entreprises. La procédure à suivre est disponible en ligne sur le site du Label Ceep-CSR en plusieurs langues, afin de permettre à un maximum de candidats à travers l'Europe de suivre les directives dans leur langue de prédilection.

### Votre entreprise est-elle RSE compatible ?

La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est une approche du développement durable, par laquelle les entreprises intègrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans leur culture, leur stratégie et leurs actions, ainsi que l'interaction avec leurs parties prenantes, sur une base volontaire, au-delà des règles légales. Dans un contexte économique en transition, nous avons plus que jamais besoin d'entreprises volontairement engagées dans la RSE.

Les dimensions suivantes construisent un cadre pour le comportement socialement responsable des entreprises fournissant des services d'intérêt général : les clients, le personnel (collaborateurs et dirigeants), les acteurs économiques (sous-traitants, fournisseurs, partenaires et concurrents), les autorités publiques et d'autres parties prenantes (associations locales et de consommateurs, etc.), ainsi que l'environnement en tant qu'écosystème sont concernés par le comportement socialement responsable.

### 4 questions de référence

Les questions de référence qui font partie de la méthodologie d'évaluation des entreprises ont été mises à jour afin de tenir compte des priorités du Ceep pour 2020 et d'intégrer les Objectifs de

développement durable des Nations Unies :

- **Réduction des inégalités:** Votre organisation/entreprise joue-t-elle un rôle actif dans la réduction des inégalités ? Si oui, veuillez donner des exemples de telles pratiques (garantir l'égalité des sexes, l'intégration des réfugiés dans le travail, mettre en place des politiques universelles visant à prêter attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées, etc.)
- **Accès durable aux services publics:** Votre organisation/entreprise a-t-elle adapté en interne ses modèles de gestion pour assurer un accès durable aux services publics ? Si oui, veuillez donner des exemples de solutions récentes mises en place pour encourager un accès intelligent et durable à des services publics de qualité, accessibles à tous.
- **Capacité d'insertion professionnelle:** Votre organisation/entreprise crée-t-elle les conditions qui permettent aux personnes d'être employables dans différentes conditions et phases de l'entreprise et de faire face au changement et à la restructuration ? Si oui, veuillez donner des exemples de telles pratiques (formation et réorientation, en particulier pour améliorer les compétences numériques, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, ainsi qu'encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers ; réduire la proportion de jeunes sans emploi, éducation ou formation, etc.)
- **Recyclage, eau propre et énergie abordable:** Votre organisation/entreprise travaille-t-elle à contribuer à une croissance économique durable ? Si oui, veuillez nous dire comment (encourager une gestion prudente des ressources et de la consommation d'eau ; utiliser intelligemment les appareils et ampoules économes en énergie ; encourager les clients/collaborateurs à utiliser l'eau du robinet).

## Pour postuler au Label Ceep-CSR

Vous pouvez désormais tester votre entreprise à l'aide d'un tout nouvel outil d'auto-évaluation entièrement gratuit disponible sur la page Centre d'évaluation du nouveau [site dédié au Label Ceep-CSR](#).

Après une auto-évaluation réussie (score de 70 % ou plus), vous êtes invité à postuler et à envoyer votre dossier pour évaluation. Vos documents seront ensuite évalués par des experts externes et chaque entreprise candidate recevra un rapport personnalisé.

Les 3 pratiques RSE les plus remarquables seront ensuite sélectionnées parmi les entreprises qui recevront le Label par un Comité d'attribution des prix indépendant, et seront récompensées « au mérite » lors d'une cérémonie, devant des pairs de toute l'Europe, qui se tiendra en **décembre 2020**.

- Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le chef de projet CEEP, **Carlotta Astori** :

[carlotta.astori@ceep.eu](mailto:carlotta.astori@ceep.eu) / Tél. + 32 (0) 2 229 2144

Par Benjamin GALLEPE